



la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



COTEAUX, MAISONS

& CAVES de

CHAMPAGNE

PATRIMOINE MONDIAL



COMMUNE NATURE



DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE

Grand Est

SOMMAIRE

PAGE 1 Edito

PAGE 2 Retour sur le 11 novembre
Nouveau jeu d'énigmes !

Condoléances - M. Alexandre Pirot

PAGE 3 Le cours d'art floral
Retour sur le concours de photo
Les voeux du maire et du conseil municipal
Noël des enfants
Les décos de Noël
Vente de pâtés-croûtes par Familles Rurales
Messe à Champillon

PAGE 4 Rappel : Élections municipales 2026 :
un nouveau mode de scrutin
Rappel : Pensez à vous inscrire sur les listes
électorales
Période de chasse 2025-2026 dans la Marne
L'agenda

Edito : Mars 2026, un rendez-vous démocratique majeur pour les communes

Si la date n'est pas repoussée, le 15 mars prochain verra se tenir le premier tour des élections municipales 2026, un rendez-vous essentiel pour l'avenir de notre commune. Comme à chaque scrutin, vous serez appelés à élire 15 conseillers municipaux, nombre déjà en vigueur à Champillon, qui eux-même éliront le Maire. Mais cette nouvelle échéance sera aussi marquée par l'application de nouvelles règles électorales qui renforceront la qualité de notre vie démocratique.



Désormais, les listes devront respecter strictement la parité femmes-hommes, en alternant impérativement les candidats, ce qui était d'ailleurs déjà le cas à Champillon lors des deux derniers mandats. Par ailleurs, le panachage n'est plus possible : les électeurs devront choisir une liste complète, sans rayer ni ajouter de nom. Ces évolutions visent à assurer une meilleure représentation, plus équilibrée et plus lisible, de celles et ceux qui s'engagent au service de leur commune.

Dans ce contexte, j'invite chaleureusement toutes les personnes motivées par l'avenir de Champillon à envisager de s'engager. Constituer ou rejoindre une liste, c'est contribuer directement aux décisions qui toucheront à notre cadre de vie, à notre patrimoine, à la transition écologique, aux services municipaux, à la sécurité ou encore à la dynamique associative. Les compétences sont diverses, les profils variés : chacun peut apporter sa pierre à l'édifice communal. Si vous ne savez pas à qui vous adresser, n'hésitez pas à faire acte de candidature auprès du secrétariat de mairie (info@champillon.com) qui transmettra aux personnes motivées par la création d'une liste. Déjà, un habitant du village m'a fait savoir qu'il souhaitait constituer une équipe, mais il est bien entendu possible à tous de constituer une liste.

Après plusieurs années à vos côtés, et après réflexion, j'ai décidé de ne pas me représenter à cette élection. Ce choix n'enlève rien à l'attachement profond que je nourris pour Champillon, ni à ma fierté d'avoir pu, depuis 2001, avec vous, accompagner de nombreux projets et soutenir l'énergie de celles et ceux qui font vivre notre village. Je resterai bien sûr attentif et disponible pour faciliter une transition apaisée et constructive. J'y reviendrai lors de ma cérémonie de vœux qui se déroulera le jeudi 18 décembre à 19h, salle Henri Lagauche, événement où l'ensemble de la population est invitée. Mon départ en retraite aidant, j'aurai du temps pour aider la nouvelle équipe en place à compter de mi-mars, si elle me le demande.

Lors de cette cérémonie, nous aurons l'occasion, entre autres, de visionner le film du spectacle Unesco pour "La nuit des 10 ans" du 4 juillet que certains n'ont pas pu voir suite à la panne de l'écran géant. Ensuite, nous profiterons ensemble d'un moment de convivialité qui permettra de déguster le champagne de la commune avec quelques petits fours confectionnés, comme chaque année, par les élus du conseil municipal.

Pour en revenir au scrutin, je souhaite que ce soit celui d'un large engagement citoyen, d'un renouvellement confiant, et d'un débat serein sur les enjeux qui comptent pour Champillon. Il reste encore beaucoup à faire dans bien des domaines... Les élections municipales sont un moment unique où chacun peut contribuer à dessiner le futur de notre commune. Votre voix, votre implication et votre envie d'agir compteront plus que jamais.

La mairie mettra dans les prochaines semaines à disposition toutes les informations pratiques concernant les candidatures, la constitution des listes et l'organisation du scrutin.

Merci pour votre confiance et votre fidélité. Continuons ensemble à faire vivre l'esprit de Champillon.

Votre maire, Jean-Marc BEGUIN

Retour sur le 11 novembre

La cérémonie de commémoration du 11 novembre 2025 a réuni les représentants des anciens combattants, les élus municipaux ainsi que de nombreux habitants de Champillon autour du Monument aux Morts.

Après le dépôt de gerbes et la lecture du message officiel, une minute de silence a été observée en hommage à l'ensemble des soldats morts pour la France, notamment durant la Grande Guerre.

À l'issue de la commémoration, un temps fort est venu marquer cette journée : le changement officiel du nom de la salle communale située rue Henri Martin, jusqu'ici connue sous l'appellation « Salle Clair-Vigne ».



Conformément à la délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2025, elle porte désormais le nom de « Salle Bertrand Devavry », en hommage à M. Bertrand Devavry, ancien maire de Champillon. Des membres de la famille de M. Devavry, notamment ses trois filles, sont venus partager ce moment de reconnaissance et d'hommage.

Cette décision met en lumière l'engagement essentiel de M. Devavry dans l'évolution de la commune. Grâce à sa détermination, la construction de cette salle a pu être réalisée, offrant depuis de nombreuses années un espace de rencontre et de convivialité aux habitants. Son attachement au

village s'est également manifesté par la restauration du retable de l'église, témoignant de son profond investissement dans la préservation du patrimoine local.

Pour conclure cette journée de mémoire et de transmission, les participants se sont retrouvés dans la nouvelle Salle Bertrand Devavry afin de partager le traditionnel vin d'honneur.



Nouveau jeu d'énigmes !



Notre première édition de jeu d'énigmes fut un succès ! Merci aux participants.

Pour animer et à nouveau vous faire réfléchir et vous distraire, voici un nouveau petit jeu, sous une nouvelle forme : 5 énigmes, 5 gagnants.

Nous allons publier les 22/23/24/26/27 décembre une énigme devant la mairie. Le but sera de trouver un objet caché. Dès que vous l'avez trouvé, envoyez une photo à Séverine au 06 99 17 03 69.

Prenez bien l'objet avec vous, ne le laissez pas sur place.

Vous aurez le droit à une petite surprise en échange !



Condoléances - M. Alexandre Pirot

C'est avec tristesse que la commune de Champillon a appris le décès de Monsieur Alexandre Pirot, survenu à Reims le mardi 4 novembre 2025, à l'âge de 37 ans.

La mairie adresse à sa famille et à ses proches leurs condoléances les plus sincères.

En 2017, Monsieur le Maire avait eu l'honneur de célébrer en mairie l'union de Monsieur Alexandre Pirot et de Madame Mélanie Chayoux, un moment qui demeure un souvenir chaleureux pour notre commune.

Le cours d'art floral

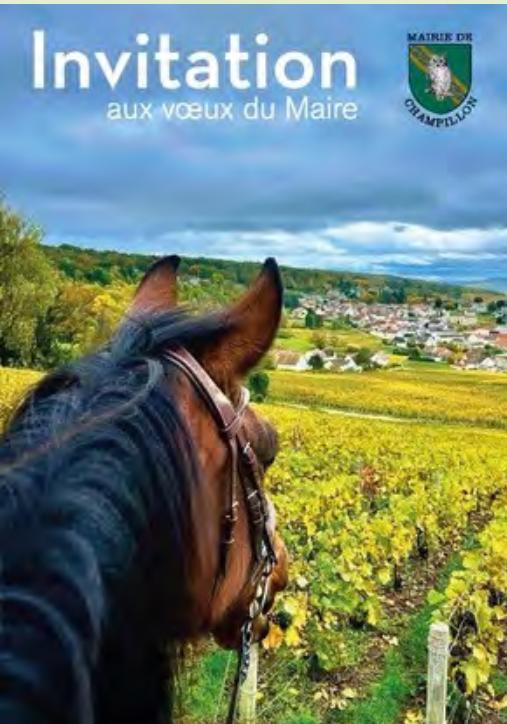
Le jeudi 20 novembre, 10 personnes étaient présentes au cours d'art floral. Nous avons réalisé une couronne de fleurs aux couleurs automnales. Sur un support rond garni de mousse, nous avons piqué des petits bouquets d'hortensia, asclepia, hypericum, 4 roses, 3 œillets, de l'eucalyptus et des petites pommes.



Pour les fêtes de Noël nous réaliserons un centre de table. Si vous voulez participer au dernier cours d'art floral de l'année n'hésitez pas à **réserver auprès de Sylvie Andrieux au 06 84 53 16 69**.

Exceptionnellement le cours aura lieu **le lundi 22 décembre à 17h30** à la salle Bertrand Devavry (rue Henri Martin, près de l'église).

Retour sur le concours de photo



Les voeux du maire et du conseil municipal

2026

La cérémonie des voeux du maire et du conseil municipal aura lieu **le jeudi 18 décembre à 19h**, à la salle Henri Lagauche.

L'ensemble de la population est invité à venir partager **le verre de l'amitié** et regarder **le film de La nuit des 10 ans**, célébrant l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Début octobre, la mairie a lancé un concours de photo, dans le but d'illustrer la carte d'invitation pour la cérémonie des voeux du maire et du conseil municipal.

Nous tenons à remercier les cinq participants, et félicitons Madame Anne-Louise Delage, dont la photo a recueilli le plus de votes.

Noël des enfants

Le Comité des Fêtes de Champillon organise son arbre de Noël **le dimanche 14 décembre à partir de 14h00**, à la salle Henri Lagauche.



Pour une meilleure organisation, merci de bien vouloir inscrire les enfants **avant le mercredi 3 décembre au 06 99 17 03 69**.



Vente de pâtés-croûtes par Familles Rurales

Comme chaque année l'association Familles Rurales de Champillon propose la vente de pâtés-croûtes.

Nous serons présents **le vendredi 5 décembre au marché de Champillon de 17h à 19h**, sur le parking de la salle des fêtes.

N'hésitez pas à le réserver auprès de Sylvie Andrieux au **06 84 53 16 69**.

Messe à Champillon

La messe de l'Immaculée Conception aura lieu **lundi 8 décembre à 19h00** à l'**Église Saint-Barnabé**, à Champillon.

Elle sera précédée **d'un temps de méditation** sur l'Évangile du dimanche suivant, **proposé à 18h00**.

Les décorations de Noël

Nous tenons à remercier les agents communaux pour l'installation des décorations lumineuses sur les candélabres, contribuant ainsi à créer une atmosphère festive dans tout le village.

Nous les remercions également pour le magnifique sapin installé rue Jean-Jaurès, qui illuminera joyeusement cette période de fêtes.

Ainsi que pour la réfection du décor «Joyeuses Fêtes», qu'ils ont pu mettre en place dans le talus rue Jean Jaurès.

Enfin, nous adressons nos sincères remerciements aux habitants qui décorent leurs maisons avec créativité, permettant à chacun de profiter pleinement de l'esprit des fêtes.

Rappel : Élections municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin

Les élections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars 2026**. Cette année, le mode de scrutin change : vous voterez pour une liste bloquée de candidats, et non plus pour des candidats individuels.

Pour qui vote-t-on ?

Vous élirez les **conseillers municipaux**. Lors de sa première réunion, le conseil municipal choisira le maire et les adjoints. Vous saurez également quels seront les conseillers communautaires représentant la commune au sein de l'intercommunalité. Ces conseillers sont désignés selon « l'ordre du tableau » : le maire, puis le 1er adjoint, le 2e adjoint, etc., en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune.

Pour que votre vote soit valable

Le panachage est interdit. Deux règles simples à respecter :

Un seul bulletin par enveloppe

Ne rien inscrire sur le bulletin (les listes sont bloquées et ne peuvent pas être modifiées)

Le non-respect de ces règles rend le bulletin nul.

Ce qu'il ne faut pas faire :

Ajouter ou retirer un nom sur la liste

Mettre des signes divers (croix, ronds, tirets...)

Plier, froisser, déchirer, couper ou perforez le bulletin

Placer une enveloppe contenant le bulletin dans une autre enveloppe



Attention : certains bulletins peuvent comporter moins ou plus de candidats que le nombre de sièges à pourvoir.

Moins de noms : il est interdit de compléter le bulletin avec d'autres noms.

Plus de noms : les supplémentaires ne seront pas élus immédiatement mais pourront siéger ultérieurement en cas de vacance.

Le mode de scrutin

Les conseillers municipaux seront élus selon le scrutin de **liste proportionnel avec prime majoritaire** :

Chaque liste = 1 voix, les suffrages sont comptés par liste

Un seul tour : si une liste obtient plus de 50% des voix, elle remporte la moitié des sièges (prime majoritaire). L'autre moitié est répartie proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des voix

Second tour (si nécessaire) : seules les listes ayant obtenu au moins 10% des voix au premier tour peuvent se représenter. La liste arrivée en tête remporte la moitié des sièges ; l'autre moitié est répartie proportionnellement comme au premier tour

Rappel : Pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors des **élections municipales des 15 et 22 mars 2026**, il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Dates limites d'inscription en mairie : **avant le 6 février 2026** ; en ligne : **avant le 4 février 2026**.

Vérifiez votre situation électorale sur le site service-public.fr

Anticipez votre inscription pour exercer pleinement votre droit de vote lors des prochaines élections municipales !

Période de chasse 2025-2026 dans la Marne

La période d'ouverture générale de la chasse à tir (arme à feu et arc) et au vol est fixée pour le département de la Marne du dimanche 21 septembre 2025 au samedi 28 février 2026 inclus.

Retrouvez ci-dessous les dates prévisionnelles de chasse autour de Champillon.

Pour Champillon/Dizy

6 et 20 décembre 2025
3, 17 et 31 janvier 2026
14 et 28 février 2026

Pour Mutigny/La Malmaison

Mercredi 10, dimanche 21 décembre 2025
Mercredi 7, dimanche 18, mercredi 28 janvier 2026
Dimanche 8, mercredi 18, samedi 28 février 2026

L'agenda

- Vendredi 5 décembre : Vente de pâtés-croûtes par Familles Rurales, marché parking de la salle des fêtes de 17h à 19h.
- Lundi 8 décembre : Messe de l'Immaculée Conception, église St Barnabé à Champillon, 19h. Temps de méditation dès 18h.
- Dimanche 14 décembre : Arbre de Noël organisé par le Comité des Fêtes, sur réservation au 06 99 17 03 69.
- Jeudi 18 décembre : Cérémonie des voeux du maire et du conseil municipal, salle Henri Lagauche, 19h.
- **Fermeture du secrétariat du jeudi 25 décembre 2025 au 1er janvier 2026.** Réouverture le vendredi 2 janvier à 10h.
- Samedi 24 janvier 2026 : célébration de la Saint Vincent.